

Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 07

Votants : 08

Date de la convocation

13.03.2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 mars, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Roland GEIS, Maire.

Etaient présents : M. Roland GEIS, M. Jean-Louis RISSE, Mme Monique GUDIN, M. Loïc KLOPP, Mme Francine FRANCOIS, M Claude CORSAINT, Mme Elisabeth CHABEAUX

Mme Christelle PILLEUX a donné procuration à M. Loïc KLOPP

Etaient excusés : Mme Aurélia GELIOT, M. Jérôme LESCURE, Mme Gaëlle BRACH

Etait absent : M. Matt TAMBI

Un scrutin a eu lieu, Madame Francine FRANCOIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Budget Annexe – Lotissement les Terrasses d'Hélios » - Compte Administratif 2018

Monsieur Jean-Louis RISSE, 1^{er} adjoint, donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Compte Administratif 2018.

En 2018, les dépenses sont :

- Extension voirie lotissement : 20263.20 € + rétablissement bornes/éclairage 319.20 €
- Frais + Intérêts ligne de trésorerie : 1906.15 €
- Les écritures de stock

Les recettes sont :

- 2 parcelles vendues (Lots N°30 – DEFRANOUX et 12 – PEROTTI) : 93 000.00 €
- Les écritures de stock

Le Compte Administratif 2018 peut se résumer ainsi :

Recettes de fonctionnement	+ 96 558.15 €
(-) Dépenses de fonctionnement	- 98 464.30 €
Solde d'exécution de fonctionnement 2018	- 1 906.15 €
Solde d'exécution 2017 reporté	- 6 942.29 €

Recettes d'investissements	+ 77 500.00 €
(-) Dépenses d'investissements	- 17 152.00 €
Solde d'exécution d'investissements 2018	+ 60 348.00 €
Solde d'exécution 2017 reporté	- 153 735.10 €

Monsieur le Maire se retire de la séance lors du vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2018 présenté.

2. Budget Annexe – Lotissement les Terrasses d’Hélios » - Compte de Gestion 2018

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Compte de Gestion 2018, établi par Madame le Receveur Municipal :

Recettes de fonctionnement	+ 96 558.15 €
(-) Dépenses de fonctionnement	- 98 464.30 €
Solde d’exécution de fonctionnement 2018	- 1 906.15 €
Solde d’exécution 2017 reporté	- 6 942.29 €
Recettes d’investissements	+ 77 500.00 €
(-) Dépenses d’investissements	- 17 152.00 €
Solde d’exécution d’investissements 2018	+ 60 348.00 €
Solde d’exécution 2017 reporté	- 153 735.10 €

Les chiffres du Compte de Gestion 2018 étant identiques à ceux présentés au Compte Administratif 2018, le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité, le Compte de Gestion 2018 présenté.

3. Budget Annexe – Lotissement les Terrasses d’Hélios » - Affectation du résultat 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, suite aux votes des Comptes Administratifs et de Gestion 2017, la nécessité de statuer sur l’affectation du résultat 2017, constatant que le Compte de Gestion laisse apparaître :

Un déficit antérieur de fonctionnement antérieur	- 6 942.29 €
Un déficit de fonctionnement 2018 de	- 1 906.15 €

Soit un déficit de fonctionnement au 31.12.2018	- 8 848.44 €
Un déficit d’investissement reporté de	- 153 735.10 €
Un excédent d’investissement 2018 de	+ 60 348.00 €

Soit un déficit d’investissement au 31.12.2018	- 93 387.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de :

- Reporter le déficit de fonctionnement cumulé soit 8848.44 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté – Dépenses ».
- Reporter le déficit d’investissement cumulé soit 93387.10 € au compte 001 « solde d’exécution de la section d’investissement reporté – Dépenses ».

4. Budget Général – Reste à réaliser 2018

Monsieur Jean-Louis RISSE, 1^{er} adjoint, donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Compte Administratif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les « reste à réaliser » indiqués tant :

En recettes d'investissement : --- €
En dépenses d'investissement : 404 241.57 €

5. Budget Général – Compte Administratif 2018

Monsieur Jean-Louis RISSE, 1^{er} adjoint, donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Compte Administratif 2018.

Le Compte Administratif 2018 peut se résumer ainsi :

Recettes de fonctionnement	+	982 918.60 €
(-) Dépenses de fonctionnement	-	807 148.33 €
Solde d'exécution de fonctionnement 2018	+	175 770.27 €
Solde d'exécution 2017	+	14 360.00 €
Recettes d'investissements	+	200 102.34 €
(-) Dépenses d'investissements	-	244 448.63 €
Solde d'exécution d'investissements 2018	-	44.346.29 €
Solde d'exécution 2017	+	397 058.10 €

Monsieur le Maire se retire de la séance lors du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2018 présenté.

6. Budget Général – Compte de Gestion 2018

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Compte de Gestion 2018, établi par Madame le Receveur Municipal :

Recettes de fonctionnement	+	982 918.60 €
(-) Dépenses de fonctionnement	-	807 148.33 €
Solde d'exécution de fonctionnement 2018	+	175 770.27 €
Solde d'exécution 2017	+	14 360.00 €
Recettes d'investissements	+	200 102.34 €
(-) Dépenses d'investissements	-	244 448.63 €
Solde d'exécution d'investissements 2018	-	44.346.29 €
Solde d'exécution 2017	+	397 058.10 €

Les chiffres du Compte de Gestion 2018 étant identiques à ceux présentés au Compte Administratif 2018, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2018 présenté.

7. Budget Général – Affectation du résultat 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, suite aux votes des Comptes Administratifs et de Gestion 2018, la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat 2018, constatant que le Compte de Gestion laisse apparaître :

Un excédent antérieur de fonctionnement antérieur	+	14 360.00 €
Un excédent de fonctionnement 2018 de	+	175 770.27 €
Un excédent d'investissement reporté de	+	397 058.10 €
Un déficit d'investissement 2018 de	-	44 346.29 €

Soit un excédent d'investissement au 31.12.2018	+	352 711.81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Reporter 14 360.00 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »
- Affecter le solde de l'excédent de fonctionnement de 175 770.27 € au compte 1068 « affectation complémentaire en réserves »
- Reporter l'excédent d'investissement cumulé soit 352 711.81 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté – Recettes ».

8. Lotissement les Terrasses d'Hélios I – Reconduction de la grille tarifaire

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises lors des séances des 06 mars 2012, 05 février 2013, 10 juin 2014, 1^{er} avril 2015 et 23 mars 2016 portant sur la grille tarifaire des parcelles du Lotissement Communal « Les Terrasses d'Hélios I ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire la grille adoptée en 2013 (-1500.00 € sur chaque parcelle) et le cas échéant, étudier la proposition faite par un acquéreur éventuel.

9. Loyers communaux – Gel ou révision pour l'année 2019

Monsieur le Maire rappelle les délibérations N°15 du 1^{er} avril 2015, N°3 du 02 mars 2016 et N°6 du 20 mars 2018 décidant de geler les loyers jusqu'au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour la prolongation de cette décision jusqu'à ce qu'une révision des montants soit décidée.

10. Subvention du Conseil Général de la Moselle pour la remise à niveau ou développement des collections des bibliothèques – Année 2019

Monsieur le Maire présente la demande de subvention déposée par la Commune de Delme pour la remise à niveau et le développement des collections des bibliothèques.

La Commune de DELME doit s'engager à respecter, en tout point, l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide définies dans le dossier de demande de subvention. Elle doit également

s'engager à porter cette subvention au Budget Communal 2019 et à acquérir, pour une somme de 1582.50 € TTC, les ouvrages au titre communal dans une librairie spécialisée.

Cet engagement doit être formalisé par une délibération qui sera transmise au Conseil Départemental de la Moselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage, à l'unanimité, à porter cette subvention au Budget Communal 2019 et à acquérir, pour une somme de 1582.50 € TTC, les ouvrages au titre communal dans une librairie spécialisée.

11. MATEC – Réhabilitation du Guest House – Convention pour la prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage

Monsieur Loïc KLOPP informe les membres du Conseil Municipal que MATEC peut assister notre collectivité dans le projet de réhabilitation du Gue(ho)st House.

Afin de pouvoir engager cette étude, une convention d'assistance définissant les modalités d'intervention de MATEC doit être signée.

Le coût forfaitaire de cette prestation est de 2850.00 € HT soit 3420.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise, par 06 voix POUR et 01 ABSTENTION (Mme Francine FRANCOIS), Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance définissant les modalités d'intervention de MATEC et tout document s'y rapportant.

12. Communauté de Communes du Saulnois – Constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation des représentants des communes membres

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes en date du 07 mars 2019 relatif à la constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et à la désignation des représentants des communes membres.

Le nombre de membres est fixé à 128 soit 1 membre par commune.

Monsieur Jean-Louis RISSE est nommé représentant de DELME à la CLECT.

13. Vidéosurveillance

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de vidéosurveillance est éligible à une subvention intitulée « Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance » (FIPD) : Annexe 4 – Vidéoprotection (les projets nouveaux d'installation de caméras sur la voie publique, sécurisation de certains équipements à la charge des collectivités locales : centres sportifs...).

Monsieur le Maire présente le dossier.

Le montant H.T. de l'opération est : 14 415.35 € (soit 17 298.42 € TTC)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant subventionnable	Taux	Subvention sollicitée
F.I.P.D.	14 415.35	50 %	7 207.67
Fonds propres et emprunts	14 415.35	0 %	7 207.68
TOTAL H.T.		100 %	14 415.35

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Retenir l'opération présentée
- Adopter le plan de financement présenté ci-dessus
- Solliciter l'octroi d'une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)